

# COMPTE-RENDU COMMISSION PREVENTION SECURITE DU 26 MARS 2021

## ELUS REFERENTS :

- Monsieur Dominique BAILLY, Maire de Vaujours (93)
- Monsieur Hervé GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont (94)
- Monsieur Brice RABASTE, Maire de Chelles (77)

## SUJET

### La prévention des risques sur ma commune

## CONTEXTE :

- Cette séance abordera principalement la prévention des risques naturels en Ile-de-France, mais nous pourrons également aborder les questions liées à la prévention des risques incendie en ville grâce à la présence d'un ancien capitaine Sapeur-Pompier du SDIS 77.
- En Ile-de-France, le risque inondation est sans doute le risque naturel majeur le plus connu, notamment depuis la crue centennale de mai-juin 2016. Face à cela, les concitoyens exigent de plus en plus une intervention efficace des pouvoirs publics et notamment grâce à l'implication des communes à la fois dans la prévention des risques naturels et dans la gestion de crise. Selon l'Institut Paris Région, une crue centennale concernerait 435 000 logements, 830 000 habitants, 100 000 entreprises et 750 000 emplois, et ces impacts seraient augmentés par la vulnérabilité des réseaux structurants (énergie, télécommunication, transport, eau-assainissement).
- Les risques de mouvement de terrain, soit de brusques effondrements de cavités souterraines, sont également un risque naturel majeur en Ile-de-France.
- Pour faire face à ces différents risques, la prévention passe par une connaissance fine du territoire, un aménagement en conséquence mais aussi par des plans de prévention tels que les Plans de prévention du risque inondation (PPRI) et les Plans de prévention des risques naturels (PPRN). Nos intervenants détailleront donc les différents outils à disposition des collectivités, ainsi que les financements possibles pour mener des politiques publiques dans cette culture des risques naturels et prévoir la meilleure coopération des acteurs sur le terrain.

## OBJECTIFS :

- Rappeler aux élus les outils existants de prévention des risques naturels majeurs en Ile-de-France
- Echanger sur les bonnes pratiques notamment dans la coopération des acteurs de la gestion de crise
- Informer les élus sur les financements existants pour la prévention des risques naturels

# COMPTE-RENDU COMMISSION PREVENTION SECURITE DU 26 MARS 2021

## LES INTERVENANTS :

- **Alexandre LEONARDI**, Chef du Service Risques, et **Julien TANGUY**, Chargé de mission à la **DRIEE Ile-de-France**
- **Frédéric GACHE**, Directeur adjoint de l'appui aux territoires à l'**EPTB Seine Grands Lacs**
- **Alexandre JOUASSARD**, Chef de bureau communication à la **Direction Générale de la Sécurité Civile**

## POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES :

- **Introduction de la séance par les élus référents :**

**Brice Rabaste** remercie tous les participants pour leur présence. Les villes sont dotées de Plans communaux de sauvegarde (PCS) et les risques auxquels elles sont confrontées sont multiples : accidents, glissements de terrain, pollution, pandémie, etc. L'important est de transmettre l'expérience au fil des mandats. Le rôle des collectivités évolue de manière croissante, surtout quand les crises se cumulent (par exemple, lors d'une inondation durant la crise sanitaire). De plus en plus d'agents sont spécialisés dans les PCS car les collectivités sont parfois amenées à agir de manière isolée et en toute responsabilité sur leurs territoires, d'où l'intérêt de se réunir autour d'experts et d'échanger sur les bonnes pratiques.

**Hervé Gicquel** remercie à son tour tous les participants pour leur présence. Il indique que cette réunion s'inscrit pleinement dans l'actualité de la gestion des risques. Les risques étant différents selon les typologies de territoires, il sera intéressant d'entendre les experts spécialisés sur des sujets variés. Il y a un réel besoin d'accompagnement pour les collectivités, afin qu'elles puissent s'enrichir et capitaliser sur les bonnes pratiques.

- **Intervention d'Alexandre Leonardi**, Chef du Service Risques à la DRIEE Ile-de-France :

La Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) deviendra bientôt la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (**DRIEAT**). Il s'agira toujours d'un service déconcentré du Ministère de la transition écologique et solidaire, en charge des risques technologiques et naturels.

La prévention des risques est un travail à quatre mains effectué à la fois par les communes et les services de l'Etat : de nombreux acteurs sont donc impliqués. Deux risques majeurs sont à souligner dans la région Ile-de-France :

## COMPTE-RENDU COMMISSION PREVENTION SECURITE DU 26 MARS 2021

- Le risque d'inondation dû aux crues longues, sur un territoire très urbanisé et où la pression foncière est importante. Ce risque est prévisible à long terme et à court terme.
- Le risque de mouvement de terrain, lié à toutes les anciennes carrières de la région. Ce risque est difficile à prévoir à très court terme. Des risques de retrait et de dégonflement des argiles peuvent aussi concerner la région.

### Les actions de l'Etat pour accompagner les communes

- **L'outil Vigicrues** peut être utilisé par les communes : il s'agit d'une carte de vigilance des crues nationales. La prévision s'articule entre plusieurs niveaux de services. Les plus grands tronçons sont surveillés et le site web national est alimenté par la DRIEE. Pour les communes qui ne sont pas concernées par ces prévisions nationales, la DRIEE a mis en place un dispositif plus adapté permettant un accès aux alertes précipitations et vigilance sur les petits cours d'eau non surveillés. Ce service est coordonné par le Ministère et Météo France, et il fonctionne sur un système d'abonnement où il est possible de recevoir des alertes par SMS.
- La **cartographie des Zones d'inondations potentielles (ZIP)** d'Ile-de-France peut permettre aux administrés de prendre conscience des risques afin de s'y préparer au mieux. Cet outil, qui a été rendu public, représente les niveaux de crues de manière pédagogique et facile à appréhender.
- D'autres outils moins connus, tels que l'**autodiagnostic**, sont proposés. Ce dernier part du constat que souvent, les acteurs connaissent l'aléa mais ne savent pas quelle approche adopter pour savoir s'ils y sont préparés et comment réagir. Des petits guides très pédagogiques ont été produits spécifiquement pour les différents acteurs.

Il existe également des **dispositifs réglementaires** pour les inondations et les mouvements de terrain, notamment en matière d'information préventive ou de financement :

- Le **document départemental des risques majeurs**, établi par le préfet et transmis aux maires
- **L'information acquéreur locataire**, obligatoirement donnée par le vendeur à l'acheteur ou par le bailleur au locataire
- Le **site internet Géorisques**, permettant d'établir facilement un état des risques sur un territoire donné
- Le **porter à connaissance**, disposant que l'Etat doit fournir aux communes toutes les informations connues concernant la prévention des risques
- Le **plan de prévention des risques**
- Le **fonds de prévention des risques naturels majeurs ou « fonds Barnier »**, désormais intégré au budget de l'Etat et permettant d'aller assez loin dans l'expropriation ou l'acquisition de biens sinistrés

# COMPTE-RENDU COMMISSION PREVENTION SECURITE DU 26 MARS 2021

## Les outils existant à l'échelle communale

On recense plusieurs outils directement utilisables par les communes dans la prévention des risques :

- Le **document d'information communal sur le risque majeur** : a pour but de sensibiliser la population. La commune doit l'élaborer si elle est soumise à un risque particulier.
- Le **plan communal de sauvegarde** : document d'organisation des services communaux en cas de crise, à mettre à jour tous les 5 ans. Il est également obligatoire de communiquer à ce sujet tous les 2 ans, de recenser les repères de crue et d'élaborer des cartes délimitant les sites de cavités sous-terraines.
- La **charte quartiers résilients** : chaque projet de renouvellement urbain constitue une occasion de repenser le rapport au risque. Pour certaines populations, il s'agira de rester sur place ou de pouvoir regagner rapidement leurs habitations. La charte contient une méthode proposée pour élaborer des quartiers plus résilients et qui n'aggravent pas le risque. Des documents accompagnant cette charte sont pensés pour être opérationnels au niveau communal.

## *Quelle est la responsabilité de l'Etat et celles de la commune en cas de risque de crue ?*

➔ **Alexandre Leonardi** : Dans la partie gestion de crise, l'Etat est tenu de proposer des prévisions en cas d'inondation et de les communiquer aux préfetures qui connaissent mieux les enjeux territoriaux. Les préfetures informent les communes du risque. Ensuite, la mise en place des batardeaux revient par exemple aux collectivités. Il y a donc plusieurs responsabilités : c'est un travail d'équipe.

- **Intervention de Frédéric Gache**, EPTB Seine Grand Lac :

## **Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne francilienne**

L'EPTB est un établissement public territorial de bassin. Deux missions principales sont réalisées : **l'écrêtement des crues et l'approvisionnement régulier en eau**. Plusieurs PAPI ont déjà été portés, dont un en Ile-de-France concernant la métropole francilienne et celle de Meaux. Selon les affluents, des dispositifs sont portés par des syndicats de bassin sous forme de programme de 6 ans venant en déclinaison des stratégies locales.

Les objectifs sont de réduire la vulnérabilité du territoire francilien, raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés et mobiliser tous les acteurs via le développement de la culture du risque. Le dispositif des 6 dernières années a ainsi concerné 20 maîtres d'ouvrage pour 182 millions d'euros. Les financements proviennent de la Métropole du Grand Paris, de l'Etat et de l'Union européenne.

Quelques actions emblématiques en matière d'**amélioration de la connaissance des risques** :

## COMPTE-RENDU COMMISSION PREVENTION SECURITE DU 26 MARS 2021

- Nouvelles modélisations des inondations en collaboration avec l'Etat
- Sensibilisation et formation grâce au dispositif Episeine : transmission aux communes de kits de communication gratuits à destination de la population et des entreprises
- Préviation des crues et installation de piézomètres de la ville de Paris
- Alerte et gestion de crise : mise en œuvre d'un plan de continuité d'activités, modules de formation et d'entraînement
- Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Ralentissement des écoulements : modernisation de la vanne secteur de Saint-Maur / Joinville
- Gestion des ouvrages de protection hydraulique : prolongement de la digue de Sartrouville

**Si une collectivité souhaite rejoindre l'aventure PAPI, une prise de contact est possible jusqu'à la fin de l'été 2021.** Les actions où l'accent sera mis seront les suivantes :

- Responsabiliser les acteurs pour que le jour où la crise arrive, les pouvoirs publics n'aient à se concentrer que sur les personnes les plus faibles
  - Effectuer des démarches de diagnostics territoriaux de vulnérabilité
  - Mieux intégrer le sujet des inondations au sein des problématiques communales
- **Intervention d'Alexandre Jouassard**, Chef de bureau communication à la Direction Générale de la Sécurité Civile :

### **La phase de préparation à la crise**

Le **plan communal de sauvegarde** permet d'envisager les moyens à disposition et ceux manquants lors de la survenance d'un événement particulier. Il est important que chaque commune soit accompagnée dans cette démarche. Bien qu'il soit crucial d'être préparé aux crises, il faut également savoir **conserver une part d'innovation** et de capacité de travail avec les équipes le jour J : on ne peut pas tout anticiper.

Les citoyens ont aussi un rôle à jouer. Le **plan familial de mise en sûreté** en est une bonne illustration et gagnerait à être davantage connu. Son objectif est que chaque foyer prenne conscience des risques présents sur les communes, et des actions à réaliser en cas de survenance des risques. La population attend beaucoup des élus mais il faut aussi savoir **replacer les habitants au centre de l'action** : pour cela, un travail de **communication** est à effectuer au niveau communal.

Il est important pour les nouveaux élus d'intégrer les dispositifs à appliquer, notamment avec les autres communes si les risques sont partagés.

Il existe des éléments pour préparer les équipes à ce qui pourrait survenir : exercices à réaliser, tester les plans mis en place, rappeler au personnel comment ils peuvent être utiles.

### **Pendant la crise**

## COMPTE-RENDU COMMISSION PREVENTION SECURITE DU 26 MARS 2021

Il faut rappeler le dispositif à mettre en place, être en mesure de répartir les renforts extra-zonaux dont la collectivité bénéficie et faire remonter les informations nécessaires. La durée de l'évènement est un élément à appréhender : il faut mettre en place un fonctionnement précis avec les adjoints et les services techniques pour éviter que tout ne pèse uniquement sur le maire si la situation dure.

Concernant l'activation des salles de crise, l'accueil des habitants touchés est primordial : il faut ainsi prendre en considération les moyens et les outils à disposition pouvant être activés (par exemple : les associations de sécurité civile comme la Protection Civile, la Croix Rouge, etc.).

Il est important de continuer à fournir des efforts en termes de communication : **le faire savoir est aussi important que le savoir-faire**. Il ne faut pas attendre que la crise soit passée pour communiquer ce que la collectivité a réalisé. Une lettre d'information, un courriel ou encore un texto peuvent être efficaces.

### **Après la crise, le retour à la normale**

Le travail de communication est là encore à poursuivre. Le but est de **réduire le temps du retour à la normale**.

Concernant le **fonctionnement de la Direction Générale de la Sécurité Civile**, certains bureaux sont directement concernés par la prévention des risques majeurs sur les territoires et tâchent de préparer au mieux les collectivités en **organisant des exercices** pour tester l'adéquation des plans avec la réalité du terrain. Malgré l'épidémie, beaucoup d'exercices sont maintenus : même si l'échange est virtuel, il est nécessaire de continuer à travailler sur l'information des populations. Plus de 300 personnes sont ainsi détachées sur les risques avec une expertise fine et internationale, un travail conjoint étant organisé avec les équipes de l'UE et de l'ONU.

Nous sommes parfois confrontés à des phénomènes multirisques, tels que la pollution par exemple. Il faut savoir **faire preuve de flexibilité et d'agilité**. Il est important de préparer les plans, cependant le jour J, une réaction immédiate et adaptée est indispensable.

### QUESTIONS / REPONSES :

#### ***Peut-on considérer le Covid comme un phénomène multirisque ?***

- ➔ **Alexandre Jouassard** : Il est en effet possible de le penser comme tel (du point de vue de la santé, de l'économie, du social, etc.). Dans l'évolution du risque, on est encore loin du retour à la normale. La collectivité joue déjà son rôle dans l'organisation de la vaccination notamment. Il faut faire preuve d'adaptation en permanence et tirer des enseignements de semaine en semaine.

## COMPTE-RENDU COMMISSION PREVENTION SECURITE DU 26 MARS 2021

***Comment parvenir à former davantage les élus sur la gestion des risques, notamment au vu de la situation sanitaire exceptionnelle ?***

→ **Alexandre Jouassard** : Une mission a été déployée au sein de la Direction Générale de la Sécurité Civile dans le but de renforcer l'information des élus au sujet de la prévention des risques. L'action est menée en partenariat avec l'animateur de télévision Jamy Gourmaud afin de diffuser des vidéos sur les réseaux sociaux. Il s'agit d'un travail à renouveler fréquemment pour former les nouveaux élus.

***Sachant que d'ici à 2030, l'Île-de-France sera de plus en plus souvent soumise à des risques de tempêtes liées au réchauffement climatique, comment s'y préparer ?***

→ **Alexandre Jouassard** : Il en est de même pour le risque de feux de forêts même si cela paraît surprenant. Il faut donc savoir anticiper ces risques. Par exemple, des aéroports ont été testés pour recevoir des canadiens en région parisienne. Il doit en être de même concernant les phénomènes multirisques et les risques de tempêtes. C'est en ce sens que la préparation des services techniques et le recensement des moyens à dispositions sont essentiels.

### CONCLUSION :

**Hervé Gicquel** remercie les intervenants pour la clarté et la qualité de leurs propos. Il sera intéressant pour les collectivités de s'approprier les présentations qui ont été réalisées. Le comblement des carrières est un phénomène touchant beaucoup de communes d'Île-de-France, et un accompagnement plus spécifique à ce sujet pourrait être intéressant.

**Brice Rabaste** remercie tous participants à la commission. Il indique qu'une notice destinée aux habitants d'immeubles concernant le risque d'incendie est actuellement en cours de développement dans la commune de Chelles. Il faut retourner aux basiques : informer et mieux former, sortir d'une société qui déresponsabilise les citoyens. C'est notamment la leçon qui a été retenue suite aux crues : la population ne comprenait pas pourquoi l'eau n'a pas été empêchée de monter dans les premiers temps. Après leur avoir expliqué pourquoi, les citoyens n'étaient plus en colère mais avaient les bons réflexes pour agir vite. C'est le rôle des collectivités.

FIN DE SEANCE